

## Communauté de Communes Petite Montagne

Compte rendu Conseil Communautaire du 21 mars 2019 - 20 heures

convocation 12 mars 2019

**PRESENTS** : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeannine FAIVRE, Jean-Charles GROSDIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Françoise GRAS, Cécile BESNIER - TRECOURT, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, André REYDELLET, Denis RENAUD, Michel RAFFIN, Bernard RUDE, Jérôme BENOIT représenté par son suppléant André PIQUET, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Gérard CAILLON représenté par sa suppléante Marie-Thérèse CHAMPON, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Rémy BUNOD, Maurice BESSARD, Jean-Yves BUCHOT, Marie –Agnès GADIOLET, Fabien BENACCHIO, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Michel BOUQUEROD, Josiane ETCHEGARAY, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Alain BORGES.

Nicole VELON a donné procuration à Rémy BUNOD

**ABSENTS EXCUSES** : Pascal GIROD, Eric JACQUEMIN, Isabelle BRANCHY, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Claude NEVERS, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY.

Nicole VELON a donné procuration à Rémy BUNOD

**ABSENTS** : Lionel BUFFAVAND, Pascal FEAU, Patrick NIEL, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Fabienne BOUVIER, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Fabien BENACCHIO.

Le Président ouvre la séance.

### **INTERCOMMUNALITE** : Projet de fusion – Point sur l'avancement du dossier.

Ce point étant au cœur des échanges avec Monsieur le Préfet qui ont précédé ce conseil communautaire, il ne fait pas l'objet de débat. Cette rencontre relève de l'initiative de Monsieur le Préfet qui a affirmé son désir de rencontrer tous les Maires et Conseillers Communautaires, concernés ou non par un projet de fusion. Il souhaitait un dialogue ouvert sur tous les sujets. Il a notamment précisé que la fusion, encadrée par des textes réglementaires est une initiative propre des EPCI qui va dans le sens de l'avenir.

### **RENDU des DECISIONS** prises en vertu des délégations accordées au Président.

#### Assainissement collectif sur CORNOD :

- l'entreprise MAUCHAMP réalisera la clôture autour de la STEP moyennant la dépense de 2310.00 € HT.
- les contrôles préalables à la réception des travaux du lot 2- réseau d'assainissement sont confiés à l'entreprise ADTEC pour un montant de 5205.00 € HT.

### **FINANCES:**

- ✓ Pour chacun des budgets annexes suivants : Chaufferie bois, NATURA et logements temporaires,
  - Approbation des comptes de gestion –exercice 2018-
  - Approbation et vote des comptes administratifs – exercice 2018-
  - Affectation des résultats de clôture,
  - Vote des budgets primitifs –exercice 2019.

1- Approbation des comptes de gestion - exercice 2018, pour chacun des budgets annexes suivants : Chaufferie bois, NATURA et logements temporaires

Considérant que les comptes de gestion établis par le trésorier pour chacun de ces budgets reflètent l'intégralité des dépenses et des recettes du budget concerné, les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité ces comptes de gestion.

2- **Approbation et vote des comptes administratifs - exercice 2018 et affectation du résultat**

Aucun conseiller communautaire ne demande le vote à bulletin secret des comptes administratifs

- Chaufferie-Bois

	GESTION 2018	RESULTAT antérieur reporté (au 01 janvier 2018)	RESULTAT de clôture 2018
Fonctionnement	+ 32 758.74 €	+ 0.00 €	+ 32 758.74 €
Investissement	+ 12 808.64 €	- 44 584.25 €	- 31 775.61 €

Soit toutes sections confondues : + 983.13 €

Le montant de la vente d'énergie permet de couvrir les coûts de production limités grâce aux interventions de l'agent technique de la collectivité qui assure l'entretien des installations conjointement avec la société de maintenance. Dans le cadre des fuites sur le réseau, une requête a été déposée devant le tribunal administratif, la démarche suit son cours.

Les conseillers communautaires approuvent, par 33 votants (le Président ne prenant pas part au vote) le compte administratif 2018 .

### Affectation du résultat

Les conseillers communautaires prennent acte de l'obligation d'affecter le résultat de fonctionnement en investissement, à minima pour couvrir le déficit d'investissement. Ils décident à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement à la section d'investissement à la hauteur de 31 775.61 € à l'article 1068.

- Natura 2000

Les dépenses liées à l'activité Natura 2000 (animation et études) sont intégralement remboursées par l'Etat (37 %) et par l'Europe (63% HT) sous réserve d'être validées au budget prévisionnel présenté durant le premier semestre pour l'exercice suivant, sans distinction fonctionnement et investissement contrairement à la comptabilité publique.

En 2018, par les versements de l'Etat et l'Europe, les dossiers 2016 et 2017 ont été entièrement soldés, et la première demande 2018.

	RESULTAT CLOTURE 2017	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT Gestion EXERCICE 2017	RESULTAT CLOTURE 2017
Investissement	- 4 039.73 €	2 457.54 €	2 419.16 €	- 8.38 €	- 4 048.11 €
Fonctionnement	- 292 663.66 €	154 628.54 €	348 957.73 €	+ 194 329.19 €	- 98 334.47€
TOTAL	- 296 703.39 €			+ 194 320.81 €	- 102 382.58 €

Les conseillers communautaires approuvent par 33 votants (le Président ne prenant pas part au vote) le compte administratif.

### Affectation du résultat

Les conseillers communautaires confirment l'absence de résultat de fonctionnement à affecter.

- Logements temporaires.

Ce type de location permet de répondre à un besoin social (accueil de tourisme, contrat de travail temporaire, personnes en attente de trouver une location pérenne). Pour des raisons comptables, cette réalisation qui a bénéficié de subventions importantes et sa gestion, figure dans un budget spécifique alors qu'il conviendrait d'appréhender les chiffres toutes locations confondues (avec les 4 logements adaptés à Arinthod et les 4 d'Aromas, les bureaux au rez de chaussée et la trésorerie). La gestion 2018 dégage un excédent de 18 485.41€ après déduction des annuités d'emprunt. Un logement sur AROMAS est vacant depuis le 31 janvier 2019.

Les résultats de clôture 2018 présentent un déficit de fonctionnement de 14 008.07 € et un déficit d'investissement de 17 430.93 €.

Les conseillers communautaires approuvent, par 33 votants (le Président ne prenant pas part au vote), le compte administratif.

### Affectation du résultat

Les délégués communautaires confirment qu'il n'est pas possible d'affecter de résultat de fonctionnement à la section d'investissement.

### **3- Vote des budgets primitifs 2018 pour les budgets annexes**

Aucun délégué ne demande le vote à bulletin secret de ces documents budgétaires

- Chaufferie-bois

Aucune remarque particulière.

La section de fonctionnement s'équilibre à 318 510 € et celle d'investissement à 156 815€.

Les conseillers communautaires votent à l'unanimité le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

- Natura 2000

La section de fonctionnement s'équilibre à 420 861 € dont 98 334.47 € de report négatif. Elle regroupe les frais de secrétariat, les crédits obligatoires d'amortissements, les études retenues dans le cadre de Natura 2000 (170 941 €) et les frais d'animation du document d'objectifs (119 999 €). L'Etat et Europe plafonnent le montant des dépenses éligibles au remboursement à 120 000 €. Les animations scolaires coordonnées par le service Natura avec les personnes ou associations qui les réalisent sont financées par le budget général, à hauteur de 2000 €

La section d'investissement s'équilibre à 5 289 €.

Les conseillers communautaires votent à l'unanimité le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

- Logements temporaires

La section de fonctionnement s'équilibre à 46 641 € et celle de investissement à 25 055 €.

Les conseillers communautaires votent à l'unanimité le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

## **Compétence TOURISME**

- Participation financière au belvédère sur la commune de Cernon.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la participation financière au belvédère sur la commune de Cernon, qui est actée sur les budgets depuis 2 ans. La commune souhaite également participé au projet qui accentuera la valeur touristique du site. Une réunion de démarrage est prévue début avril.

## **Compétence ENVIRONNEMENT**

- Renouvellement de la convention de partenariat avec la FREDON pour la lutte contre l'ambrosie.

L'arrêté préfectoral de 2014 impose l'obligation pour les propriétaires, locataires, ayant-droits et occupants de lutter contre l'ambrosie- plante invasive à fort pouvoir allergisant - en prévenant la repousse et détruisant les plants. En cas de défaillance, le maire peut faire procéder à la destruction des plants mais les frais incombent aux intéressés. Chaque conseil municipal a désigné un référent communal dont la mission est de localiser la plante, de rencontrer les propriétaires/ les occupants concernés pour les inciter à prendre les mesures appropriées. Par leur signalement de nombreux sites sont répertoriés.

La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Franche Comté (FREDON-FC), par ses actions d'information et de formation, d'élaboration de guides et brochures, de coordination des actions de lutte entre les différents acteurs concernés (gestionnaires de routes, agriculteurs, particuliers, collectivités territoriales, professionnels de santé...) et sur le terrain en participant à la fauche et l'arrachage des plans (4 jours en 2019 sur le territoire communautaire) joue aussi un rôle important. Le conseil communautaire à l'unanimité décide de renouveler la convention avec la FREDON-FC pour un montant de 2304 € TTC.

- Validation étude cartographique des milieux forestiers (nouvelle tranche – possibilité de financements par des crédits européens)

Les milieux forestiers, composés de 85 % de feuillus et 15 % de résineux, couvrent 16 466 ha (environ 54 % relevant des forêts communales ou domaniales) et représentent 43 % du site Natura Petite Montagne.

La cartographie permettant de connaître la biodiversité des milieux pour mieux cerner les enjeux de conservation, et définir des zones à privilégier, 3 tranches ont déjà été réalisées. Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de réaliser une tranche supplémentaire dont le financement (80 000 €) sera intégralement remboursé par l'Etat et l'Europe. Ainsi 7150 ha seront cartographiés d'ici fin 2019.

- Validation de l'étude d'interprétation du site ENS (Espace Naturel sensible) « Lac et marais de Viremont ».

Le site du lac et marais de Viremont est labellisé Espace Naturel Sensible (ENS) depuis décembre 2017. Cette labellisation a pour but de préserver les habitats et espèces remarquables tout en permettant l'ouverture au public et une valorisation du site. Dans ce cadre, la convention de partenariat signée en septembre 2018 entre le Conseil Départemental, la commune de Valzin en Petite Montagne et la Communauté de Communes impose d'établir un plan de gestion et d'interprétation dans les 3 ans. Cette étude qui dure environ 1 an, comporte 3 phases : état des lieux, proposition de scénarii d'interprétation au regard du potentiel et des contraintes du site, précision du scénario retenu. La convention définit également le rôle de chaque partie:

le Conseil Départemental

- Apporter une aide administrative, technique et financière : acquisition foncière, élaboration des plans de gestion et d'interprétation, gestion courante, suivi, réalisation d'études, aménagement et les travaux de restauration écologique, communication,

- Apporter une aide opérationnelle (CDEREN),

- Réaliser et/ou superviser les travaux d'aménagements portant sur le fonctionnement hydrologique du lac et marais de Viremont

La Commune :

- Favoriser l'acquisition foncière par la commune

La Communauté de Communes

- Elaborer et mettre en œuvre plan de gestion et d'interprétation.

Le conseil communautaire, à l'unanimité approuve le principe de réaliser une étude d'interprétation du site ENS « Lac et marais de Viremont », sollicite du Conseil Départemental les aides financières à leur taux maximal sur une enveloppe prévisionnelle de 20 000 euros HT. Il charge le Président ou Monsieur CHARRIERE, de suivre ce dossier et les autorise à signer tous documents nécessaires.

## **INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES.**

- Démarrage de la phase test - réseau de tiers-lieux

Le lancement de la phase test est prévu le 12 avril à ARINTHOD, le 13 avril à SAINT-JULIEN et le 14 avril à AROMAS. Le Président insiste sur l'appropriation des lieux par les habitants, condition essentielle à leur succès ; à leur évolution. « C'est avec eux et pour eux que le concept a vu le jour. »

- Forum pour l'emploi : le mardi 26 mars 2019.

Pour mettre en relation les chercheurs d'emplois et les entreprises qui ont dû mal à recruter, apporter une aide à

la rédaction de CV ou simuler un entretien d'embauche, présenter différents métiers, filières d'activités, entreprises et industries locales, un forum « versunmétier » est organisé à la salle des fêtes de Saint-Julien le 26 mars 2019. Cette initiative est soutenue et encouragée par Pôle Emploi.

- Fête de la gastronomie

Pour honorer cet événement, Madame ETCHEGARAY informe qu' il sera possible de se restaurer les 22, 23 et 24 mars, sur réservation, à l'auberge de Thoire qui proposera un menu spécifique, en mettant à l'honneur les produits locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 heures 30, en rappelant la date du prochain conseil communautaire prévu le 09 avril 2019, celui prévu le 02 avril 2019 est supprimé.